

Qu'est-ce qu'un COEF ?

Un contrat signé entre :

- L'État (Préfet, DREETS, Autorités académiques)
- Le Conseil régional
- Les partenaires de l'emploi, de la formation et de l'orientation (France Travail, OPCO, ...)
- Les branches professionnelles (représentants salariés et employeurs).

Dans le but de fixer sur 3 ou 4 ans des enjeux, des objectifs et des actions en commun, en matière d'emploi et de formation sur un ou plusieurs secteurs d'activité.